

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRES. PLAISANCE  
2 RUE DE L'ADOUR  
32160 PLAISANCE



La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

1292-004516-0001-04



eco'pli 86 POITIERS PIC 30.09.20 CI 1500

M JASKO JOEL  
AU VILLAGE  
32400 TERMES D ARMAGNAC

1292-004516-1-1-04-004516

Vos références

Numéro fiscal (C) : 04 79 254 638 002  
Référence de l'avis : 20 32 4129637 33

Numéro de propriétaire : 443 J00001W

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 0180 MBFWDH  
M JASKO JOEL

PROP/INDIVIS MBGMBP  
MME CHOISIER MARIE-LAURE S

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

**MONTANT À PAYER**

Au plus tard le 15/10/2020

**830,00 €**

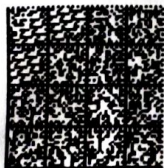
**Vous pouvez payer et adhérer au prélèvement à l'échéance en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous avant le 15/10/2020 à l'aide de l'enveloppe jointe au centre d'encaissement mentionné. Le prélèvement sera effectué dès réception.**

**Important :** si vous avez fait une demande d'adhésion au prélèvement en 2020, celle-ci n'a pas pu être traitée par nos services en raison de la crise sanitaire. Veuillez nous en excuser.

**ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.**

Partie à détacher suivant les pointillés

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

Rendez-vous sur **impots.gouv.fr**, si vous souhaitez :

- vis d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)
- détails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > Taxes, taxes... > Quels impôts dois-je payer ?
- détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon impôt > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

La détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, en consultant [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la commune ».

Les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS) conformément à l'arrêté du 16 août 1984 relatif à la mise à la disposition des centres des impôts fonciers des moyens informatiques assurant la gestion décentralisée de la documentation. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et à la loi n° 2016-403 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement auprès de votre centre des finances publiques. Si votre traitement de données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer vos droits.



**ATTESTATION**

**JE SOUSSIGNE**

Maître FAURE Notaire à VIC FEZENSAC

**CERTIFIE ET ATTESTE**

Que,

Monsieur Guy Edouard CASTELLANOS, Tapissier Décorateur, époux de Madame Lucette Jeanne Cécile LAPORTE, son épouse demeurant à TERMES D'ARMAGNAC (Gers), Au village,  
Né à L'HILLIL (Algérie) le 28 mars 1944. Et Madame à LOUSTITGES (Gers ) le 22 Novembre 1942.

Soumis au régime légal ancien de la communauté de biens meubles et acquêts, à défaut de contrat préalable au mariage célébré en la Mairie de PRECHAC SUR ADOUR (Gers) le 18 avril 1964.

**A L'INTENTION DE VENDRE A**

Monsieur JASKO Joël , Agriculteur, demeurant à "Gardon" – TERMES D'ARMAGNAC.

Né à AUCH le 5 Avril 1969.

Célibataire,  
Non PACSé.

Mademoiselle CHOISIER Marie-Laure, Séverine, Corinne, Secrétaire, demeurant à "Gardon" – TERMES D'ARMAGNAC.

Née à Josselin le 2 Décembre 1970

Célibataire  
Non PACSée

**LE BIEN SUIVANT**

- Sur la Commune de TERMES D'ARMAGNAC (Gers),  
Au village,

Une maison d'habitation à simple rez de chaussée étage aménageable et terrain autour. Dépendance non attenante en nature de garage.

Figurant au cadastre de la manière suivante :

| Sect.                          | N° | Lieudit    | Contenance |    |    | Nature |
|--------------------------------|----|------------|------------|----|----|--------|
|                                |    |            | Ha         | A  | Ca |        |
| B                              | 59 | Au village | 00         | 08 | 00 | s      |
| B                              | 60 | ""         | 00         | 13 | 90 | bt     |
| Soit, une contenance totale de |    |            |            | 21 | 90 |        |

**PRIX**

Prix principal de 106.714,00 EUROS

Le prix de la présente vente sera payable comptant en totalité au jour de la réitération

Les frais d'achat en ce non compris ceux du prêt s'élèveront sauf à parfaire ou à diminuer à la somme de de 7470Euros.

**EN FOI DE QUOI**

La présente attestation a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit,

Le 1er août 2002.

